

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/290 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE « TO BE CONTINUED » POUR LA DIFFUSION EN CORSE DU FILM « ROCK'N'ROLL OF CORSE »

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le treize décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, PARIGI Paulu Santu, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine
Mme POLI Laura Maria à Mme GUISEPPI Julie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ROSSI José
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 05/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005 approuvant les orientations pour l'action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n° 16/081 AC de l'Assemblée de Corse du 15 avril 2016 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,

VU la délibération n° 16/241 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2016 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

CONSIDERANT que le documentaire « Rock'n'roll of Corse » n'a pu être soutenu dans le cadre du fonds d'aide à la création et à la production de la Collectivité Territoriale de Corse en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée au regard du règlement des aides,

CONSIDERANT l'intérêt du film «Rock'n'Roll of Corse » afin de découvrir le parcours artistique international du personnage principal du film, le guitariste corse Henry PADOVANI,

CONSIDERANT que la société de production « To be continued » a souhaité s'investir fortement dans la promotion de la diffusion du film dans l'île en octobre 2016,

CONSIDERANT qu'en l'absence de règlement des aides approprié, la demande de cette société doit être examinée par l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

CULTURE - FONCTIONNEMENT

ORIGINE : BP + BS 2016

PROGRAMME : 4730F

MONTANT DISPONIBLE :107 642,96 Euros

Société « To be continued » 75002 Paris

Affectation d'une subvention pour la diffusion en Corse du film

« Rock'n'Roll of Corse »2 500,00 Euros

MONTANT AFFECTE.....2 500,00 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....105 142,96 Euros

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 13 décembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES



**Aide à la diffusion et à la communication du documentaire
« Rock'n'Roll of Corse » produit par la société
« To be continued »**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen, propose de soutenir la diffusion et la promotion du film « Rock'n'Roll of Corse » produit par la société de production « To be continued ».

Ce documentaire traite du destin d'Henry Padovani, un jeune corse de 24 ans débarqué à Londres en décembre 1976, acteur et témoin d'une période où naissait un nouveau courant alternatif et révolutionnaire, le mouvement Punk. Musicien et guitariste, il a fondé le groupe « The Police » avec Stewart Copeland en janvier 1977, a été le guitariste de « Wayne County & The Electric Chairs » et le fondateur du groupe « Flying Padovanis » tout en côtoyant la crème de la scène Punk Rock de cette époque comme les Clash ; les Sex Pistols ; les Who ; les Pretenders... Puis devenant par la suite patron du label « EMI » France en signant des groupes comme « REM », ou encore manager de Zucchero. Le tournage du film a été en partie effectué en Corse, à Luri, village dont est originaire Henry Padovani.

Pourtant, ce documentaire n'a pu être subventionné dans le cadre du fonds d'aide la production de la Collectivité Territoriale de Corse. En effet, à l'époque d'instruction du dossier, en 2009, le producteur avait demandé une aide à la production de documentaire dont le règlement impose la présence d'un diffuseur dans le plan de financement. Le producteur n'ayant pu justifier ce plan de financement, la subvention attribuée n'avait pu être versée. Malgré les difficultés de production, le film a néanmoins été tourné et il a été présenté à Cannes pendant le festival en 2010. Le producteur n'a pas toutefois engagé par la suite de démarches de demande de subvention au titre du règlement d'aide à la production de documentaire d'auteur (qui n'impose pas la présence d'un diffuseur de télévision dans le plan de financement).

Ayant des difficultés à trouver une solution de distribution du film, le producteur a choisi en 2015 d'en assurer lui-même la distribution en salles de cinéma à l'occasion des 40 ans du Punk. La date de sortie en salles a été fixée le 21 septembre 2016 et a été programmé dans une trentaine de salles en France. Le film a bénéficié d'une couverture médiatique extrêmement importante de la presse généraliste (Le Monde, Libération...) à la presse spécialisée (Rock & Folk, Positif, Studio-Cinélive, Ecran Total...), en passant par la participation à de nombreuses émissions radio (France Inter, Europe 1, France Culture...).

Du fait de l'attachement du personnage principal Henry Padovani à la Corse, la production a décidé également d'organiser une tournée en Corse du film, appuyée par la programmation du film dans les festivals « Arte Mare » à Bastia et « Corsica.doc » à Ajaccio en octobre 2016. La production a notamment pris à sa charge les frais de déplacement de personnalités comme Glen Matlock à Bastia, premier bassiste des Sex Pistols et compositeur de la plupart des morceaux du seul et unique album du groupe « Never minds the Bollocks » ou encore Jean-Jacques Burnel, bassiste du groupe « The Stranglers » à Ajaccio et en assurant la logistique de l'organisation de concerts du groupe d'Henry Padovani les « Flying Padovanis » à l'issue de la projection du film.

Dans ce contexte, la production a sollicité le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse en vue de la diffusion et de la communication de ce film en Corse, par courrier en date du 4 octobre 2016 pour un montant de 6 430 € représentant le budget de l'opération, accompagné de toutes les pièces justificatives attestant d'un dossier complet à savoir :

- ✓ Lettre de demande, budget prévisionnel et relevé d'identité bancaire.
- ✓ Statuts, Bilan et compte de résultat de la société « To be continued ».
- ✓ Attestation de régularité auprès des organismes fiscaux et sociaux.

Le règlement des aides de l'action culturelle ne disposant pas de dispositif dédié à ce type de soutien, cette demande est donc soumise à l'examen de l'Assemblée de Corse.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de **2 500 €**, soit 38,9 % du montant des dépenses subventionnables d'un montant de 6 430 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION

SECTEUR : CULTURE - Service de l'audiovisuel et du cinéma (SACI)

ORIGINE : BP + BS 2016

PROGRAMME : CULTURE - FONCTIONNEMENT - 4730F

MONTANT DISPONIBLE :107 642,96 €

Société « To be continued » 75002 Paris

Affectation d'une subvention pour la diffusion en Corse du film

« Rock'n'Roll of Corse »2 500,00 €

MONTANT AFFECTE..... 2 500,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....105 142,96 €